# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2012

Nombre de conseillers en exercice : 12

**Présents**: M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN, M. Marc LAUDIE (arrive à 20h40 au point 3 de l'ordre du jour), M. GEHANT Pascal, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Guy BARRALON.

#### Absent excusé:

M. Jean-Pierre MONDOLONI donne procuration à M. Jean-Paul MORGEN

Absent: M. Michel GARCIA

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire DEBUISSON

Le Maire ouvre la séance et demande au conseil de modifier l'ordre de jour en ajoutant deux points :

- Bons d'achat « maison fleuries »
- Avenant à la convention de la Médecine du Travail

A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à modifier l'ordre du jour

#### Ordre du jour :

- 1 Approbation du PV du conseil du 27 janvier 2012
- 2 Décisions prises en vertu des délégations accordées au maire
- 3 Motion de soutien au maire de Cousolre
- 4 Subvention DETR: travaux lavoir
- 5 Primes du personnel
- 6 Amortissement véhicule
- 7 Approbation du compte administratif lotissement des Roseaux 2011
- 8 Approbation du compte de gestion lotissement des Roseaux 2011
- 9 Affectation du résultat budget 2011 lotissement des Roseaux
- 10 Budget primitif 2012 lotissement des Roseaux
- 11 Approbation du compte administratif de la commune 2011
- 12 Approbation du compte de gestion de la commune 2011
- 13 Affectation du résultat budget de la commune 2011
- 14 Vote des taux d'imposition 2012
- 15 Budget primitif 2012 de la commune
- 16 Bons d'achat « maison fleuries »
- 17 Avenant à la convention de la Médecine du Travail
- 18 Questions et informations diverses

# 1 - Approbation PV de la séance du 27 Janvier 2012

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2012.

#### 2 - Décisions prises en vertu des délégations accordées au maire

Le Maire informe au conseil que l'ancien véhicule utilitaire « Peugeot » a été vendu au prix de 2 200,00 €.

#### 3 – Motion de soutien au maire de Cousolre

Le Maire expose : le Maire de la commune de COUSOLRE dans le Nord excédé par les agissements répétés d'un adolescent ne s'est pas maîtrisé et l'a giflé, il a été condamné par la justice.

Le Président de l'association des Maires a dressé une motion relative à cette condamnation.

Le Maire propose au conseil municipal d'adresser une motion de soutien au Maire de Cousolre, en signalant qu'il ne s'agit pas d'approuver son geste mais de protester contre sa condamnation, il propose la motion suivante :

La justice a condamné le maire de la commune de COUSOLRE dans le Nord pour avoir giflé un adolescent. Pour cela il a été condamné à 1 000 euros d'amende avec sursis et 250 euros de dommages et intérêts ainsi qu'à la prise en charge des frais de justice de la partie plaignante.

Nous déplorons vivement les décisions du tribunal d'Avesnes – sur – Helpe.

Nous tenons également à exprimer notre indignation face au réquisitoire et au ton du procureur qui s'en est pris à l'élu sans tenir compte du contexte de la commune, lui disant notamment : "Le jour de gloire est arrivé, Monsieur le maire! ! Vous avez votre récompense : la notoriété et votre statut de victime expiatoire !". L'emprunt d'une phrase de notre hymne national dans le cadre d'un réquisitoire correctionnel envers un élu de la République est inacceptable.

Les maires, confrontés au quotidien à des incivilités perpétrées par des individus bien connus, et qui empoisonnent la vie des habitants, ont comme tout un chacun, une patience qui a ses limites. Les auteurs de ces faits ont un sentiment d'impunité, les plaintes étant classées sans suite, ou au mieux donnant lieu à un rappel à la loi. On peut comprendre dans ces conditions, sans pour autant l'approuver, le geste réflexe d'un maire excédé. Nous soutenons le maire parce que nous savons que nous serons aussi responsables de ce que nous ne ferons pas.

Le conseil municipal de DENNEY (territoire de Belfort) à l'unanimité s'indigne énergiquement contre ce qu'elle considère être une décision injuste et inappropriée, et affirme sa pleine et entière solidarité avec Monsieur BOISART Maire de la commune de Cousolre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette motion de soutien au Maire de Cousolre suite à sa condamnation.

#### 4 - Subvention DETR: travaux lavoir

Le Maire expose : le conseil a délibéré en septembre 2011 pour engager des travaux de réfection pour le lavoir situé au centre du village. Pour ces travaux la commune peut bénéficier d'une d'aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Maire sollicite l'autorisation des élus pour adresser une demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Il rappelle que deux dossiers (réfection des 2 ponts) ont déjà été déposés pour l'octroi de cette subvention. Sur demande de la préfecture, un ordre de priorité doit être donné à chaque opération. Cet ordre sera le suivant : la reconstruction totale du pont situé rue Courtot, puis la réfection du pont situé rue de la Chaussée et enfin la réfection du Lavoir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ autorise le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR
- ✓ autorise le Maire, à signer les documents relatifs à cette demande.

#### 5 - Primes du personnel

Le maire expose : la prime annuelle au titre de l'IEMP versée au personnel est restée au même niveau depuis 2009. Le maire propose au conseil de la revaloriser en 2012, cette prime est identique pour chaque agent, mais au prorata temps de travail hebdomadaire. La somme prévue au budget 2012 est de 3581 € (3069 € en 2010).

M. le Maire propose au conseil de reconduire cette prime à l'ensemble du personnel communal.

A l'unanimité, les élus décident de reconduire cette prime à l'ensemble du personnel au prorata des heures effectuées par chaque agent.

#### 6 - Amortissement du véhicule

Le maire expose : suite à l'achat du véhicule utilitaire neuf de début d'année, je vous propose de prévoir un amortissement linéaire sur 10 ans (10% du coût chaque année) soit 2 629,33 €.

A l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE d'amortir ce véhicule utilitaire de marque Fiat, et de fixer un amortissement linéaire sur une durée de 10 ans.

## 7 - Approbation du compte administratif lotissement des Roseaux 2011

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2011 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2011. Il se résume comme suit : aucune opération réalisée en 2011.

	Recettes (€)	Dépenses (€)	solde
Fonctionnement 2011 Report exercice 2010	0 25 979,11	0	
Investissement 2011 Report exercice 2010	0	0 97 826,22	
TOTAL	25 979,11	97 826,22	-71 847,11

Le Maire avant de se retirer de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance M. Hubert PELLETEY, 1er Adjoint, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2011 du budget lotissement des Roseaux.

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE le compte administratif 2011 de la commune

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

## 8 - Approbation du compte de gestion du Lotissement des Roseaux 2011

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2011.

Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni observations, ni réserves. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux qui figurent au compte administratif présenté au point 7 ci-avant.

A l'unanimité, le conseil municipal,

ADOPTE le compte de gestion 2011 du Trésorier Municipal pour le lotissement des Roseaux ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

# 9 - Affectation du résultat budget 2011 lotissement des Roseaux

Le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 (approuvé en cette séance), il constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 25 979,11 euros et un déficit d'investissement de 97 826,22 euros.

#### A l'unanimité le conseil municipal

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en report au compte 002 en excédent fonctionnement 25 979,11 €
- en report au compte 001 en déficit investissement 97 826,22 €

## 10 - Budget primitif 2012 lotissement des Roseaux

M. le Maire présente et commente le projet du budget 2012

FONCTIONNEMENT RECETTES	Total	140 979,11 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :		25 979,11 €
70 Produits des services, domaine et vente	es diverses :	115 000,00 €
(Recettes attendues après vente du terr	rain)	

FONCTIONNEMENT DEPENSES

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 97 826,22 €

**INVESTISSEMENT RECETTES** 

040 Opérations d'ordre et transfert entre sections 97 826,22 €

**INVESTISSEMENT DEPENSES** 

001 Déficit investissement 97 826,22 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

## 11 - Approbation du compte administratif de la commune 2011

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2011 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2011.

Il se résume comme suit :

	Recettes (€)	Dépenses (€)	solde
Fonctionnement 2011	472 327,39	419 915,71	52 411,68
Report exercice 2010	205 273,85		205 273,85
Investissement 2011	185 484,53	116 568,42	68 916,11
Report exercice 2010	2 427,81		2 427,81
TOTAL	865 513,58	536 484,13	329 029,45

Monsieur le Maire avant de se retirer de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance Monsieur Hubert PELLETEY, 1er Adjoint, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2011 de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE le compte administratif 2011 de la commune

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

# 12 - Approbation du compte de gestion de la commune 2011

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2011.

Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni observations, ni réserves. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux qui figurent au compte administratif présenté au point 11 ci-avant.

A l'unanimité le conseil municipal,

ADOPTE le compte de gestion 2011 du Trésorier Municipal pour le budget communal.

## 13 - Affectation du résultat budget de la commune 2011

Le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 (approuvé en cette séance), il constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 257 685.53 euros et un excédent d'investissement de 71 343.92 euros.

#### A l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en report au compte 002 en excédent fonctionnement 257 685,53 €
- en report au compte 001 en excédent investissement 71 343,92 €

## 14 - Vote des taux d'imposition 2012

Le maire présente les produits attendus des trois taxes directes locales pour 2012, avec les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles 2012 :

➤ Taxe d'habitation : 7,48% : 66 946 € )

Taxe foncière (bâti)
 7,93%: 60 847 €) représentant un produit de 131 729 €

➤ Taxe foncière (non bâti) : 33,36% : 3 936 € )

Le maire propose, sur avis de la commission des finances, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2011.

#### A l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes pour 2012 et autorise le Maire à signer tout document s'y rattachant.

# 15 - Budget primitif 2012 de la commune

M. le Maire présente et commente le projet de budget 2012 proposé par la commission des finances :

FONCTIONNEMENT : recettes : 793 768,74 € dépenses : 553 825,11 € INVESTISSEMENT : recettes : 420 247,01 € dépenses : 420 247,01 €

# **FONCTIONNEMENT**

recettes (€)	
002 : excédent de fonctionnement :	257 685,53
013 : atténuations de charges :	4 500,00
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	4 560,00
70 : produits des services, domaine et ventes diverses	74 500,00
73 : impôts et taxes	213 774,00
74 : dotations et subventions et participations	120 711,39
75 : autres produits de gestion courante	6 000,00
76 : produits financiers	6,00
77 : Produits exceptionnels	112 031,82
TOTAL	793 768,74
TOTAL dépenses (€)	793 768,74
	<b>793 768,74</b> 156 381,00
dépenses (€)	,
<b>dépenses</b> (€) 011 : charges à caractère général	156 381,00
<b>dépenses</b> (€) 011 : charges à caractère général 012 : charges de personnel et frais assimilés	156 381,00 177 537,00
<b>dépenses</b> (€) 011 : charges à caractère général 012 : charges de personnel et frais assimilés 023 : virement à la section d'investissement	156 381,00 177 537,00 140 765,78
dépenses (€)  011 : charges à caractère général  012 : charges de personnel et frais assimilés  023 : virement à la section d'investissement  042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	156 381,00 177 537,00 140 765,78 4 269,33
dépenses (€)  011 : charges à caractère général  012 : charges de personnel et frais assimilés  023 : virement à la section d'investissement  042 : opérations d'ordre de transfert entre sections  65 : autres charges de gestion courantes	156 381,00 177 537,00 140 765,78 4 269,33 67 572,00

#### **INVESTISSEMENT**

recettes	<b>(</b> €)
Terenes.	1 7

001 : excédent d'investissement reporté	71 343,92
021 : virement de la section de fonctionnement	140 765,78
024 : produits de cession	109 100,00
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	4 269,33
10 : dotations, fonds divers et réserves	55 270,00
13 : subventions d'investissement reçues	39 497,98 (report 2011 : 11 181,98 reste à réaliser )
TOTAL	420 247,01

#### dépenses (€)

306,00 reste à réaliser)
92,93 reste à réaliser)

## A l'unanimité, le conseil municipal

#### VOTE le budget primitif 2012 de la commune présenté ci-dessus.

### 16 - Bons d'achat « maison fleuries »

Le maire expose : le concours des maisons fleuries aura lieu le 13 avril 2012, l'an passé lors de la cérémonie de remise des prix, chaque lauréat du concours avait reçu un bon d'achat d'une valeur de 12€ et un diplôme.

Il propose au conseil de renouveler cette opération pour récompenser les lauréats du concours communal. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager ces dépenses pour récompenser les lauréats des maisons fleuries.

# 17 - Avenant à la convention de la Médecine du Travail

Le maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer un avenant à la convention de la Médecine du Travail, fixant le tarif pour l'année 2012 à 53 € par agent salarié (contre 52€ de 2009 à 2011). Cet avenant est proposé jusqu'à ce que la situation de pénurie de médecins du travail trouve une solution , prévision juillet 2012. Ensuite une nouvelle convention sera proposée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer cette avenant n°1 à la convention de médecine professionnelle et préventive de l'Association Agir Ensemble pour notre Santé.

## 18 - Questions et informations diverses

#### Organisation du bureau des élections :

Les élus tiendront le bureau de vote par créneaux horaires de 2h30 de 8h à 18h.

<u>Information</u>: Mme Marie-Claire DEBUISSON signale que le démarrage des travaux pour la reconstruction du pont situé rue Courtot, prévu initialement le 26 mars prochain, aura quelques jours de retard.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 23h15mn Il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie